

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION COURTE

### CREER SA TRUFFIERE

DATE : lundi 3 juin (13 h 00)  
au vendredi 7 juin 2019 (12 h00)

**Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 24 mai 2019**

#### ETAT CIVIL :

M.  Mme  Mlle

Nom de Naissance : ..... Nom d'Epoux ou d'Epouse : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à : .....

#### ADRESSE :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ domicile : ..... ☎ portable : .....

Télécopie : ..... e-mail : .....

#### NIVEAU DE FORMATION :

Fin de scolarité  Niv. V (BEP-CAP)  Niv. IV (BAC)  Niv. III BAC+2 (BTS-DUT.)  Niv. II BAC+3/4 (Licence Maîtrise).  Niv. I BAC+5

#### ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

STATUT :  Chef d'entreprise  Salarié  Agent  Retraité  Autre : .....

Nom de l'entreprise / organisme / commune : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ professionnel : ..... ☎ portable professionnel : .....

Télécopie : ..... e-mail : .....

**FINANCEMENTS** : La formation peut être en partie prise en charge par le VIVEA, ou si vous n'êtes pas affilié(e) MSA par la Région Grand Est, sous réserve d'être adhérent d'une association affiliée FFT. Une participation de 100 euros reste à votre charge.

Adhérent MSA (Pour une demande de prise en charge VIVEA) :  Oui  Non

N° SIRET : .....

**Nous indiquer les coordonnées de l'association affiliée FFT auprès de laquelle vous adhérez :**

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**MODALITES DE REGLEMENT :**

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'aide à la formation, la totalité est due à l'inscription.

Pour les personnes bénéficiant d'aides, **seul le solde non pris en charge, soit 100 euros, est dû à l'inscription.**

**REPAS** : un service de restauration est possible sur site

**Cochez les repas que vous souhaitez prendre au lycée**

Du 3/06/2019 au 7/06/2019	Lundi 3	Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vendredi 7
<b>Midi</b>					
<b>Soir</b>					

Nombre de repas total : .....x 4,35 = ..... euros

Joindre le règlement par chèque (inscription + repas) à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPLEFPA de l'Aube.

**Les inscriptions en formation et aux repas seront prises en compte à réception du bulletin d'inscription et du chèque de règlement.**

*Les absences devront faire l'objet d'une information préalable au CFPPA de l'Aube site de Crogny. Chaque situation liée à une absence ou un désistement sera analysée au regard de la notion de force majeure (événement imprévu et indépendant de la volonté d'une personne) et sur production de justificatifs.*

*Cas 1 : L'absence totale est justifiée, le chèque sera retourné à l'émetteur*

*Cas 2 : L'absence est partielle (justifiée ou non justifiée), le chèque sera encaissé (toute action encaissée est due).*

Fait à : ..... le, .....

Nom : ..... Prénom : .....

Signature de la personne inscrite au stage :